

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

N° CT2018.1/002

L'an deux mil dix huit, le quatorze février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Yves JEGOU, Vice-président, puis sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président, à compter de son arrivée à dix-neuf heures trente.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur François VITSE à Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Sylvie CHABALIER à Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Georges URLACHER à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Laurence WESTPHAL.

Etaient absents excusés :

Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Catherine BRUN, Madame Ange CADOT, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Marie-Christine SALVIA.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GUILLE.

Nombre de votants : 62

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/002



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

Vote(s) pour : 62
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/002



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018

N° CT2018.1/002

OBJET : **Affaires générales** - Marché de prestations de services d'assurances. Adoption et autorisation de conclure l'avenant n°2 au marché n°S170012 conclu avec la SMACL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et notamment l'article 139 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.9/158 du 6 novembre 2016 portant attribution des marchés de prestations de services d'assurances pour les années 2017 à 2019 ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 31 janvier 2018 ;

CONSIDERANT que par délibération n°CT2016.9/158 du 16 novembre 2016, le conseil de territoire a autorisé Monsieur le Président à signer avec la SMACL, le marché n°S170012 relatif aux prestations de services d'assurances pour les années 2017 à 2019 – lot n°3 : Véhicules à moteur ;

CONSIDERANT que ce marché a été conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, pour un montant de prime prévisionnelle annuelle de 72 396,86 € HT ;

CONSIDERANT qu'afin de prendre acte des mouvements de la flotte automobile du Territoire principalement liés au transfert de compétences, il convient de conclure un avenant de révision ;

CONSIDERANT que cet avenant, prévoyant l'ajout de 13 véhicules à l'assurance « flotte automobile » de la collectivité, est conclu pour un montant de 8 891,37 € HT soit 11 013,24 € TTC ;

CONSIDERANT que le montant total initial du marché est donc porté de 217 190,58 € HT à 243 864,69 €HT, soit une augmentation de 12,27 % ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/002



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 FÉVRIER 2018**

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : ADOPTE l'avenant n°2, ci-annexé, au marché n°S170012 conclu avec la SMACL.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE FÉVRIER DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/02/18
Accusé réception le	21/02/18
Numéro de l'acte	CT2018.1/002

AVENANT NUMERO 0002

VEHICULES A MOTEUR

D'un commun accord entre les parties, et sans qu'il soit autrement dérogé aux clauses et conditions du contrat auquel il est annexé, le présent avenant entérine les modifications définies à l'état ci-joint, ainsi que les dispositions ci-après

Les cotisations au comptant et à terme sont définies au tableau ci-joint.

CLAUSES GENERALES

CP 001 : VENTILATION DES PRIMES

Pour votre information, la prime figurant à l'avenant a été ventilée risque par risque sur l'état analytique ci-joint. Il est toutefois précisé que compte tenu des arrondis et des règles fiscales, seule la prime facturée du tableau des cotisations est contractuelle.

CP.002 : MISE A JOUR DU CONTRAT "VEHICULES A MOTEUR"

Le présent avenant a pour objet de valider :

- 1/ Les adjonctions et/ou suppressions de véhicules qui sont intervenues depuis le dernier avenant ;
- 2/ La mise à jour des caractéristiques des véhicules assurés (marque, type, immatriculation, etc...).

Niort, le 6 décembre 2017.

Pour la Personne Morale,



Le Président,

Laurant CATHALA

Pour la Société,



MSM271)
Assure ma ville,
assure ma vie

107773/V

EPT GRAND PARIS SUD EST AVENIR

EUROPARC

14 RUE LE CORBUSIER

94046 CRETEIL CEDEX

TYPE DE GARANTIE : VEHICULE A MOTEUR
POLICE NO : 4
REFERENCE MARCHÉ : LOT 3 FLOTTE

AVENANT NO : 2

TABLEAU DES COTISATIONS

COTISATIONS AU COMPTANT					COTISATIONS AU COMPTANT				
GARANTIES	ANNEE 2017		TAXES	T.T.C	GARANTIES	ANNEE 2016		TAXES	T.T.C
	H.T	TAUX				H.T	TAUX		
RC	3 441.39	35.0	1 204.49	4 645.88					
RC	235.18	17.0	39.98	275.16					
VIBG	609.67	18.0	109.73	719.40					
VIBG	81.97			81.97					
DOMMAGES	3 152.97	18.0	567.53	3 720.50					
CAT. NATURELLES	23.13	18.0	4.16	27.29					
CAT. NATURELLES	3.07			3.07					
IMA	774.44	18.0	139.40	913.84					
DR	506.08	9.0	45.55	551.63					
DIAG	61.28	18.0	11.03	72.31					
DIAG	2.19			2.19					
TOTAL (Euros)	8 891.37		2 121.87	11 013.24	TOTAL (Euros)				

COTISATIONS AU COMPTANT					POUR INFORMATION - COTISATIONS ANNUELLES A L ECHEANCE	
GARANTIES	ANNEE 2015		TAXES	T.T.C	GARANTIES	HT
	H.T	TAUX				
					RC	44 396.86
					VIBG	6 490.57
					DOMMAGES	19 840.59
					CAT. NATURELLES	245.65
					IMA	6 659.84
					DR	6 110.80
					DIAG	628.00
					TOTAL en Euros	84 372.31
TOTAL (Euros)						